

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GENEVOIS**  
**Bâtiment Athéna – Technopole d'ARCHAMPS – 74 160 ARCHAMPS**

L'an deux mil vingt-cinq, le trente juin à dix-neuf heures et trente minutes,  
le **Conseil communautaire**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans les locaux de la Communauté de Communes du Genevois à Archamps, sous la Présidence de Monsieur Florent BENOIT, Président.

Nombre de membres :

en exercice : 49  
présents : 32  
procurations : 9  
votants : 41

Date de convocation :  
24 juin 2025

**PRESENTS** : G. ZORITCHAK, S. BEN OTHMANE, M. GENOUD, Nicolas LAKS, P-J. CRASTES, A. CUZIN, B. GONDOUIN, P. CHASSOT, D. THEVENOZ, E. ROSAY, M. GRATS, M. MERMIN, C. VINCENT, L. DUPAIN, J. BOUCHET, M. DE SMEDT, I. ROSSAT-MIGNOD, D. JUTEAU, D. CHAPPOT, J-C. GUILLON, D. BESSON, P. DURET, E. BATTISTELLA, J-P. SERVANT, B. FOL, A. MAGNIN, A. AYEB, J. LAVOREL, S. RODRIGUEZ, F. de VIRY, C. MERLOT, F. BENOIT

**REPRESENTES** : A. RIESEN par S. BEN OTHMANE, M. SALLIN par M. GRATS, L. VESIN par C. VINCENT, V. LECAUCHOIS par J-C. GUILLON, S. LOYAU par M. DE SMEDT, S. DUBEAU par E. BATTISTELLA, H. ANSELME par A. MAGNIN, M. SECRET par S. RODRIGUEZ, F. GUILLET par J. LAVOREL

**EXCUSEE** : G. NICOUD

**ABSENTS** : Nathalie LAKS, J-L. PECORINI, G. BARON, J. CHEVALIER, C. DURAND, M-N. BOURQUIN, L. CHEVALIER

Secrétaire de séance : Madame Carole VINCENT

**Délibération n° c\_20250630\_fin\_076**

**Arrêt du compte de gestion 2024 – Budget principal**

Le Conseil,

*Vu l'exposé de Monsieur De Smedt, 4e Vice-Président,*

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Comptable public, accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a été procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant l'exactitude des comptes :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024 ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

*Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2121-31 ;*  
*Vu la délibération n° c\_20240325\_fin\_20 du Conseil communautaire du 25 mars 2024 portant adoption du budget primitif 2024 – Budget principal ;*  
*Vu la décision n° 2024-93 du 30 juillet 2024 relative à la décision modificative n° 1 (DM1) portant virements de crédits budgétaires de chapitre à chapitre ;*  
*Vu la délibération n° c\_20241104\_fin\_108 du Conseil communautaire du 04 novembre 2024 portant affectation des résultats 2023 – Budget principal ;*  
*Vu la délibération n° c\_20241104\_fin\_114 du Conseil communautaire du 04 novembre 2024 portant adoption du budget supplémentaire 2024 – Budget principal ;*  
*Vu la délibération n° c\_20241216\_fin\_132 du Conseil communautaire du 16 décembre 2024 portant décision modificative 2024 n° 2 – Budget Principal ;*  
*Vu la fiche de résultat annexée à la présente délibération ;*

## DELIBERE

**Article 1 : arrête** le compte de gestion du budget principal dressé pour l'exercice 2024 par le Comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part, et tel qu'annexé à la présente délibération.

**Article 2 : autorise** Monsieur le Président ou son représentant à accomplir toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- ADOpte A L'UNANIMITE -

VOTE : POUR : 41  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

La secrétaire de séance,  
Carole VINCENT

Le Président,  
Florent BENOIT



Le Président certifie le caractère exécutoire de cette délibération :  
Télétransmise en Préfecture le 09/07/2025  
Publiée électroniquement le 09/07/2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Président ou d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification.

## FICHE DE CALCUL DES RÉSULTATS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 2024

COLLECTIVITE : CC du GENEVOIS - BUDGET PRINCIPAL

### SECTION D'INVESTISSEMENT

|                                        |                 |                        |
|----------------------------------------|-----------------|------------------------|
| RÉSULTAT ANTÉRIEUR REPORTÉ (Année N-1) | <i>Excédent</i> | 122 970,55 €           |
| DÉPENSES ANNÉE N                       |                 | 11 311 385,38 €        |
| RECETTES ANNÉE N                       |                 | 6 967 483,10 €         |
| TRANSFERT/INTÉGRATION op ordre         |                 | 0,00 €                 |
| RÉSULTAT EXERCICE N                    | <i>Déficit</i>  | -4 343 902,28 €        |
| <b>RÉSULTAT CUMULE CLÔTURE N</b>       | <i>Déficit</i>  | <b>-4 220 931,73 €</b> |

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

|                                                  |                 |                       |
|--------------------------------------------------|-----------------|-----------------------|
| RÉSULTAT ANTÉRIEUR (Année N-1)                   | <i>Excédent</i> | 9 268 974,01 €        |
| RÉSULTAT N-1 AFFECTE EN INVESTISSEMENT (c/ 1068) |                 | 1 629 209,90 €        |
| DÉPENSES ANNÉE N                                 |                 | 35 313 411,28 €       |
| RECETTES ANNÉE N                                 |                 | 37 473 879,52 €       |
| TRANSFERT/INTÉGRATION op ordre                   |                 | 0,00 €                |
| RÉSULTAT DE L'EXERCICE N                         | <i>Excédent</i> | 2 160 468,24 €        |
| <b>RÉSULTAT CUMULÉ CLÔTURE N À AFFECTER</b>      | <i>Excédent</i> | <b>9 800 232,35 €</b> |

**RÉSULTAT GLOBAL À LA CLÔTURE** **5 579 300,62 €**

24 juin 2025